

**AVIS**  
**EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCÈS AU GRADE DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE PAR**  
**VOIE DE PROMOTION INTERNE SESSION 2023**

ARRETE DU 30 SEPTEMBRE 2022

*portant ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe par voie de promotion interne, ouvert au titre de l'article 11 du décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux au titre de la session 2023 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.*

Par arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin en date du 30 septembre 2022, un examen professionnel d'accès au grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe par voie de promotion interne, ouvert au titre de l'article 11 du décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, est organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin en convention avec les Centres de Gestion Ardennes, de l'Aube, de la Côte-d'Or, du Doubs, de la Haute-Marne, de la Haute-Saône, du Haut-Rhin, du Jura, de la Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire, du Territoire de Belfort, des Vosges et de l'Yonne.

Au regard des éventuelles contraintes matérielles d'organisation et des inscriptions effectives, pour accueillir les candidats et veiller au bon déroulement des épreuves, l'épreuve écrite d'admissibilité de l'examen professionnel se déroulera le **13 avril 2023** dans les locaux du Centre de Gestion du Bas-Rhin ou dans d'autres centres d'examens qui seront alors déterminés par arrêté.

Les inscriptions à l'examen professionnel d'accès au grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe par voie de promotion interne, ouvert au titre de l'article 11 du décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux session 2023 s'effectuent exclusivement par inscription en ligne sur le portail national « [www.concours-territorial.fr](http://www.concours-territorial.fr) » ou sur le site internet du Centre de Gestion du Bas-Rhin « [www.cdg67.fr](http://www.cdg67.fr) », rubrique les concours, mon espace candidat, m'inscrire à un concours » (Avec renvoi sur le portail national « [www.concours-territorial.fr](http://www.concours-territorial.fr) »).

Cette inscription ne sera considérée comme inscription définitive qu'à réception, par le Centre de Gestion du Bas-Rhin, du dossier papier (imprimé lors de l'inscription) pendant la période de dépôt des dossiers (le cachet ou la preuve de dépôt de la poste ou du prestataire procédant à l'envoi faisant foi). Les captures d'écran ou leur impression ne sont pas acceptées. Le candidat devra obligatoirement transmettre au Centre de Gestion le dossier d'inscription imprimé sur Internet grâce au lien hypertexte « Valider, télécharger et imprimer le formulaire d'inscription ». Tout dossier d'inscription adressé au Centre de Gestion du Bas-Rhin, qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié, sera considéré comme non-conforme et rejeté.

Les candidats pourront s'inscrire sur le site Internet du Centre de Gestion du Bas-Rhin du 18 octobre 2022 au 23 novembre 2022 inclus. Le dossier d'inscription imprimé, complété et comportant les pièces demandées, devra être déposé directement ou envoyé pour le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022 (le cachet ou la preuve de dépôt de la poste ou du prestataire procédant à l'envoi faisant foi), EXCLUSIVEMENT au :

**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU BAS-RHIN**  
Service Concours – Parc d'Innovation - 1475 boulevard Sébastien Brant - CS 40066  
67402 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN CEDEX

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

**Période de pré-inscription en ligne sur le site [www.concours-territorial.fr](http://www.concours-territorial.fr)**  
**(ou via le site du Centre de Gestion du Bas-Rhin « [www.cdg67.fr](http://www.cdg67.fr) »**  
**avec renvoi sur le site [www.concours-territorial.fr](http://www.concours-territorial.fr))**  
**du 18 octobre 2022 au 23 novembre 2022 (23 heures 59 dernier délai - Heure métropolitaine).**

**Période de dépôt ou d'envoi (le cachet ou la preuve de dépôt de la poste ou du prestataire procédant à l'envoi**  
**faisant foi) des dossiers d'inscription imprimés au Centre de Gestion du Bas-Rhin :**  
**du 18 octobre 2022 au 1<sup>er</sup> décembre 2022.**